

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° C 2026-08 CONTRAT PARC 2023-2026 - PROGRAMMATION 2026

DATE DE LA CONVOCATION
19/02/2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mardi 17 février 2026, le Comité, conformément aux statuts, a été convoqué à au moins 5 jours d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum quel que soit le nombre de délégués présents.

Le 24 février 2026 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		MH MICHON	x		
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain			x		
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène	x				
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	55,5

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline					
	LABBAT Jean-François					
	PADILLA-RATELADE M.					
	PETIT Christophe			X		
	TAGUET Jean-Marie			X		
	VIDAL Marie-Laure					
23	ZIOLO Eric					
	CHEVREUX Laurence					
	DEFEMME Catherine					
	JOUANNETAUD Marinette					
	LEGER Jean-Luc					
87	MARTIN Valéry					
	SIMONET Valérie					
	LARDY Brigitte					
	MALET Patrick					
TOTAL / 16 (25 % des voix)						

Collège Intercommunal et Communal

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
	BUJON Marc					
	CORNELISSEN Tony					
	FONFREDE Alain					
	MONTIGNY Pascal					
VMM	BONNET-TENEZE V.					
	BOUCHOT Estelle		G GUYONNET	x		
	BOURROUX François					
	LELIEVRE Carla					
VEM	SAVIGNAC Sylvie					
	CHAUMEIL Romain					
	COURTEIX Nadine					
	FRAYSSE Marie					

CGS	BAUMGARTEN Christophe					
	BONIFAS Marina					
	LETELLIER Thierry					
	NICOUX Renée	x				
	SIMONS Benjamin					
CSO	ESCOUBEYROU Luc					
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard	x				
	ROULLAND René			x		
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre					
	COLIN Juliana					
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent					
BC	FORESTIER Joël		C LEFEVRE	x		
	TOTAL / 32	3	2	5		15

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier		F SAGAN	x		
BEYNEL Liliane					
BILLOT Marie-Josée					
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHABRERIE Christian	x				
CHARLE Pierre					
CHASSON Thomas					
CHAUQUET Guillaume					
CHAUQUET Marie-Hélène	x				
CHEVALIER Pierre					
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée					
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel	x				
DELEIGNIES André					
DEVEDEUX Jean-Paul					
DOULCET Jacqueline					
FOURGNAUD Claudine		M LEOCADIO	x		
GAGE Pascal					
GRATADOUR Marcel					
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno		C CHABRERIE	x		
HUNDZINGER André					
ISLJAM Servetka			x		
JAMILLOUX VERDIER S.					
JOLY Daniel					
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel					
LAFARGUETTE Lionel					
LAUZANNE Claudie		M COULON	x		
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine	x				
LOGE Jean-François					
LOUCHART Arnaud					
MAGIMEL Alain					
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					

MARTINIE Gérard					
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence		MH CHAUQUET	x		
MORATILLE Gérard					
NOUAILLE Josette					
PENEL Eric	x				
PEREON Julien		C HORNEBECK	x		
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	x				
REBUZZY Franck					
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène					
SAGAN Françoise	x				
SAUGERAS Michel					
SEGUI Aurélien					
SENOUSSAOUI Bernard					
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET Jérémy					
VIGROUX-SARDENNE J.					
VINATIER Catherine					
ZANELLI Philippe					
TOTAL / 65	10	6		16	

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE Sylviane					
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian					
ASO Eric					
BERGERON Guillaume					
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève					
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier					
CHAPAL Amand					
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUMEYNIÉ Jean-Claude					
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille					
DUTEURTRE Xavier		M GRANIER	x		
FAURE Jacques					
GERVAIS Nicolas					
GRANIER Michelle	x				
KLEIN Mario					
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LEFORT Laurent					
LE MIGNOT Guy					
LEROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles					
MAJIRUS Jean-Nicolas					
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine					
MOUNAUD Patrice					
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard					
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe					
TERNAT Didier					
VERGNE Pierre					

WEIMANN Véronique					
ZUCCA Alain			x		
TOTAL / 43	2	1		3	

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France					
GARDELLE Marie-Christine			x		
HENRIO Rémi					
JEGOU Isabelle					
KONINGS Paul		G SALVIAT	x		
LAHAYE Françoise					
LE GRAND Yannick		E PENEL	x		
LE NOBLE Monique					
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles					
SUDRON Frédéric					
VERGER Roland		B POUYAUD	x		
VIGIER Ophélie					
TOTAL / 16		3		3	
Communes et EPCI=30 % des voix	15	12		27	37

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Marie MAZURIER.

CODE PROJET 9300 (Finances)

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
 Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;
 Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;
 Vu la délibération n° 2022.2190.SP en date du 15 décembre 2022 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
 Vu la délibération 2023.1018.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine validant le contrat de parc 2023-2026 ;
 Vu la délibération n°C.2023-9 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le projet du contrat parc 2023-2026 ;
 Considérant la délibération n°C.2021-18 du Comité Syndical du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical et au Président,

Description du projet :

La Région Nouvelle-Aquitaine fonctionne avec des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le domaine de la transition écologique.
 Pour les structures de type Parc naturel régional, ces conventions d'objectifs prennent la forme d'un Contrat de Parc. La région Nouvelle-Aquitaine a souhaité poursuivre, pour la période 2023-2026, la démarche de contractualisation déployée auprès de tous les Parcs naturels régionaux de Nouvelle aquitaine.

Le contrat est décliné en actions dont la mise en œuvre est planifiée pour la période 2023-2026.

Toutefois, compte-tenu de contraintes budgétaires auxquelles est confrontée la Région, les montants alloués initialement ont dû être revus à la baisse en 2025, et à nouveau cette année, en 2026, passant de 380 359 € initialement prévu à 243 379 €.

Le tableau prévisionnel recensant les actions et animations proposées pour 2026 dans le cadre du contrat Parc est détaillé en annexe. Une synthèse est présentée ci-dessous :

L'enveloppe régionale globale pour la programmation 2026 s'élève à 243 379 € et sera affectée à 100 % pour des actions de fonctionnement.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT			TOTAL
		PARC	DISPOSITIF MAITRISE OUVRAGE EXTERNE	SOUS TOTAL	
2026	243 379 €	0 €	0 €	0 €	243 379 €

Pour 2026, le budget prévisionnel des dépenses représente 460 154.84 € et la participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine 243 379.00 €.

La totalité de la subvention sera affectée aux dépenses de personnel.

	Dépenses Prévisionnelles	Participation Région	
		Taux	Montant
Animation	460 154.84 €	52.89 %	243 379.00 €
TOTAL			243 379.00 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité syndical :

- De valider la programmation du Contrat de Parc 2026 ;
- D'autoriser le Président à proposer cette programmation à la Région ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'aide régionale du Contrat Parc pour l'année 2026, comme indiqué ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tous actes afférents à la bonne réalisation de la présente opération.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De valider la programmation du Contrat de Parc 2026 ;
- D'autoriser le Président à proposer cette programmation à la Région ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'aide régionale du Contrat Parc pour l'année 2026, comme indiqué ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tous actes afférents à la bonne réalisation de la présente opération.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Abstention	Voix pour	Voix contre
Régional = 10	27,75	1	2		55,5	
Départemental = 16						
Communes = 124	1	12	22		22	
EPCI = 32	3	3	5		15	
TOTAL = 182		16	29		92,5	

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président, Philippe BRUGERE



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.